Vol. XXXIV — Saint-Boniface, Manitoba, 9 Août 1905. — No. 39

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente...... 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

# LE MANITOBA

## JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.















— PUBLIÉ —
CHAQUE SEMAINE

Les annonces de Porte annonce toujours quelques choses de nouveaux, quelques fois des diamants, autre fois, des argenteries.



## 75e Anniversaire de l'Independance Belge

( *Suite et fin* )

Au fond il s'agissait moins d'assurer la dynastie que de déchristianiser d'abord la Belgique catholique, puis la Hollande protestante elle-même. "L'erreur du roi Guillaume fut de croire à la légitimité, à la possibilité, à l'utilité de cette transformation. Son crime fut d'accepter des Loges maçonniques orangistes un plan de gouvernement conforme au plan maçonnique secret et de s'entourer de ministres francmaçons décidés à réaliser ce plan, par tous les moyens y compris la force. Sa faute capitale fut d'accepter d'être franc-maçon et grand protecteur de l'Orangisme maçonnique.

Voilà la vérité historique sur les causes du mouvement de 1830.

Non seulement les ministres principaux du roi Guillaume étaient franc-maçons, mais l'un des promoteurs les plus odieux de l'Orangisme en Belgique, à la solde des Loges et du gouvernement était un francmaçon étranger, un italien nommé Libri, échappé du bagne auquel il avait été condamné, d'où son nom de Libri-Bagnano. C'est la *Loge* qui fut donc la véritable responsable de la rupture fatale.

Quand le peuple belge s'aperçut de ce complot et quand le roi Guillaume, aveuglé par le tablier maçonnique qu'on lui avait jeté sur les yeux—commença à prendre les mesures que lui dictaient ses ministres du maçonnisme orangiste, le peuple belge se leva— puis se souleva ! (Mouvement prolongé).

Charles-Quint, un grand empereur, un grand homme d'Etat, belge, flamand d'origine, né à Gand au XVIe siècle, connaissait admirablement son peuple de race virile. Dans son testament politique, laissé à son fils Philippe II, Charles-Quint a écrit cette page à jamais célèbre :

"Le peuple belgique, mon fils, est de loyaulx et feaulx soubjects. Il aime ses Princes et ses libertés jurées. Il est fidèle mais il ne souffrira jamais tyrannie".(applaudissements).

L'Orangisme aurait dû se souvenir du testament de Charles-Quint et le roi Guillaume, qui le connaissait, a eu le tort de l'oublier !...

Après avoir tracé un tableau des mesures prises par l'orangisme de 1875 à 1830 l'orateur a continué en ces termes :

"Le peuple belge protesta mais passivement — c'est ainsi qu'il devint... "protestant !" On n'en tint pas compte ! L'orangisme voulait aller jusqu'au bout,dut-il trouver le fossé et la culbute, au bout culbute dans laquelle il devait entrainer la dynastie d'Orange elle-même !... Il restait à réaliser contre les Belges la principale des mesures dites d'unification nationale. Il leur fallait, aux sectaires des Loges, s'emparer de l'éducation du peuple. Il leur fallait s'emparer de l'école populaire.

La Loge voulait devenir maîtresse d'école et seule maîtresse de l'école. Alors le peuple belge passa de la résistance passive à la résistance active—mais toujours en restant dans les bornes de la légalité. Il s'organisa pour cette résistance bien qu'il fut peut-être alors en minorité. Il était divisé. Il s'unit. Et cette union fit sa force". (Bravos)

Ici l'orateur rapporta le récit d'un témoin belge contemporain, d'un libéral,qui a laissé un mémoire important sur cette période, mémoire imprimé en 1831. En voici un passage significatif :

"L'orangisme s'empara de l'education de la jeunesse et enleva aux pères de famille ce droit sacré d'élever leurs enfants comme ils l'entendent. Il ne fut plus permis à personne d'enseigner publiquement et même privément sans avoir obtenu l'aveu du gouvernement. Pour enseigner, même dans des familles particulières, il fallait une autorisation ministérielle ou royale. On fit fermer les pensionnats libres, les instituts, les écoles libres... Là ne s'arrêtèrent point ces usurpations sur l'autorité des pères de famille. Non seulement on imposa les professeurs, les instituteurs orangistes aux parents, mais on leur imposa même au nom de l'Etat,au nom de l'éducation nationale, les méthodes d'éducation et d'instruction. les livres de lecture qui versaient goutte à goutte dans les intelligences des jeunes belges des sentiments religieux ou irréligieux, des principes ou des préjugés politiques incompatibles avec leurs croyances et les sentiments de leurs pères... Maître de l'éducation séculière laïque, l'orangisme ne tarda pas à vouloir s'emparer de l'instruction religieuse du clergé !... Il établit un collège dit "ecclésiastique" où tout belge catholique, qui voulait se vouer au ministère ecclésiastique, était condamné à subir les cours des professeurs orangistes du gouvernement... L'opposition fut grande, la résistance générale. Les avertissements ne furent point ménagés au Roi, à ses ministres, au gouvernement. Les amis les plus intimes du Roi Guillaume lui signalèrent les dangers de la voie dans laquelle d'autres avaient échoué avant lui, notamment Joseph II Empereur d'Autriche, à la fin du XVIIIe siècle. Il n'en tint aucun compte...

Je renonce à tout commentaire qui pourrait cependant, a ajouté l'orateur, être de circonstance dans la crise scolaire actuelle du Canada, crise provoquée ici aussi par l'orangisme maçonnique toujours comme en Belgique, sous prétexte d'unification nationale, d'éducation nationale...

J'ajouterai toutefois, pour compléter l'analogie, que le maçonnisme orangiste, qui voulait imposer au peuple belge son école officielle obligatoire—tenta aussi de frapper d'ostracisme une des deux langues nationales de la Belgique, la langue française parlée encore par près de la moitié du peuple. Il voulut lui imposer l'usage exclusif de la langue néerlandaise... "Cette persécution, désavouée, aujourd'hui par la Hollande, et regrettée amèrement par le roi Guillaume lui-même—mais trop tard !—finit par lasser la patience de la race belge. Vous savez le reste !...

"L'orangisme maçonnique et la dynastie d'Orange récoltèrent la tempête qu'ils avaient semée ! .. Regardez autour de vous compatriotes, et faites vos réflexions. Prenez vos résolutions ! Voyez comme partout l'orangisme, sectaire, intolérant, maçonnique, en un mot, est un artisan de discorde de persécution, de despotisme,et finalement d'anarchie...

Rappelez-vous que c'est pour défendre surtout et pour restaurer avant tout la liberté d'enseignement abolie par l'Orangisme ; pour défendre et restaurer la liberté sacrée de droit naturel et divin des pères de famille, que le peuple belge en 1830, fit "l'union qui fait force ! " (Salve d'applaudissements).

"C'est là le vrai titre de gloire de 1830 ! " Le conférencier a rappelé l'origine de la Brabançonne dont il a chanté les paroles historiques. Il raconte aussi certains épisodes peu connus du mouvement de cette époque, épisode qu'il tient d'un des membres même du gouvernement provisoire d'alors, M. Ducpétiaux, dont le conférencier fut le secrétaire, lors qu'il était encore étudiant en droit à l'Université de Bruxelles.

Il raconta le rétablissement des "libertes nécessaires" abolies par l'orangisme, notamment la liberté scolaire ; il fit brièvement l'histoire du Congrès National de 1831 et celle de la constitution belge, en signalant l'hommage suivant rendu par un historien libéral de l'époque au clergé catholique qui prit une large part à cette œuvre de transaction et de compromis honorable.

Dites-moi, écrit cet historien, s'il y a un seul pays protestant où une charte aussi impartiale, aussi sage, aussi tolérante ait été sanctionnée ?

"Puissions-nous, s'écria le conférencier, jouir un jour au Canada, de la "Liberté comme en Belgique", de la liberté d'enseignement—"comme en Belgique"...

M. Hacault acheva cette conférence patriotique en racontant avec verve des épisodes marquants de la vie du comte F. de Mérode qui combattit en brave et mourût en chrétien, pour la cause de l'indépendance nationale.

Il termina en chantant, aux applaudissements de la foule, après avoir acclamé une dernière fois la devise nationale, un chant inédit et de circonstance :

LE CHANT DE L'HOMME LIBRE

( Paroles et musique de L. Hacault )

I Couplet

O sol sacré de mon pays !
Toi que jamais je n'oublie,
Toi dont mon cœur est si ravi...
A toi mon amour et ma vie...
Quand donc le Dieu des aïeux
Te bénira-t-il, unie ?
Quand verrons-nous de nos yeux
La fin de tes malheurs, ô patrie ?

Refrain

Le jour où sonnera
L'appel d'union qui dans les cœurs vibre,
Ce jour aussi s'éveillera
Partout, fier et prêt, l'homme libre.

II Couplet

Assez de haines de partis !...
A la voix de la Patrie,
Rompons nos liens ! Plus d'asservis !
Et tendons-nous la main amie !...
Oui formons un seul parti,
Canadiens c'est la victoire !...
Belges Frères— Voilà notre cri,
Le vrai cri de salut et de gloire !...

Refrain

Le jour où sonnera
L'appel d'union qui dans les cœurs vibre
Ce jour aussi retentira
Partout le chant de l'homme libre

III Couplet

Et voyez !... contre nos vieux droits
Là-bas l'orage qui gronde !...
Soyons unis ! Et sans effrois,
Confions-nous au Sauveur du monde...
Unissons-nous, Dieu le veut,
Comme une seule famille.
Frères, faisons ce grand vœu,
A genoux sous la croix qui scintille...

Refrain

Le jour où sonnera
L'appel d'union qui dans les cœurs vibre.
Ce jour aussi se lèvera
Partout, fier et prêt, l'homme libre.

Ce chant qui fut longuement applaudi sera imprimé. L'air en est simple,mélodique et facile. C'est une véritable sonnerie de clairon.

Un excellent banquet servi par les dames organisatrices : Mmes Veuve Poncelet Kabergs, G. Hutlet, Sauvlet, Adam Gaboury etc., fut offert à M. le Consul. Des jeux populaires, un concert vocal dans lequel se distingua un jeune belge, M. O. Desteur et un concert instrumental donné par l'excellente fanfare terminèrent cette fête dont Bruxelles en Manitoba conservera un souvenir précieux, fête d'union couronnée d'harmonie.

UN BELGE







## Province du Manitoba

o o o

### Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main d'œuvre, garçons de ferme etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse ; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

Il faudra se hâter d'écrire avant le temps des excursions.

**Le Manitoba.**

Mercredi 9 Aout 1905

## Pie X

Sa Sainteté célébrait, jeudi, le 2ème anniversaire de son élection à la papauté.

Pie X a déjà fait beaucoup pour l'Eglise. Il a ouvert une série de réformes qui produisent déjà des fruits bienfaisants pour l'Eglise et pour monde.

Cette figure attire vers elle tous les regards ; ce cœur gagne à lui tous les cœurs.

Nous prions Dieu de conserver longtemps Pie X sur le trône de Saint-Pierre.

### UNE PAROLE AUTORISEE

Les dernières *Cloches de Saint-Boniface* constatent que les six paroisses suivantes de Winnipeg entretiennent à leurs frais des écoles catholiques :

Paroisse du Saint-Esprit (Polonais); Paroisse de St-Joseph (Allemands); Paroisse de Ste-Marie (Anglais); Paroisse de l'Immaculée Conception (Anglais et Canadiens) Paroisse St-Nicolas (Ruthênes du rite grec-uni); Paroisse du Sacré-Cœur (Canadiens-français).

Les *Cloches* lancent ensuite cette note désolée :

"Voilà donc six écoles libres "entretenues aux frais des catho-"liques grevés d'impôts pour le "soutien des écoles publiques ! "Et l'on osera dire encore que la "question écoles du Manitoba est "enfin réglée !—Elle l'est moins "que jamais !

Nous croyons de notre devoir de reproduire ces lignes. Elles sont de source autorisée ; elles démentent les affirmations de la presse libérale de l'Est.

### Chemins de Fer

La Commission des Chemins de Fer, à Ottawa, examine sérieusement l'opportunité d'une inspection générale des lignes canadiennes. La Commission attribue à l'état défectueux du matériel une bonne partie des accidents qui se produisent.

Il faut évidemment placer quelque part les responsabilités ; les accidents de chemins de fer, collisions, tamponnements, etc., sont plus fréquents que jamais. Le hazard et la malchance ne sont pas seuls ici à blâmer.

## Le 11 du courant

Contribuables, n'oubliez pas pas de voter *oui* sur les règlements qui vous seront soumis vendredi le 11 du courant. Votons pour un hotel-de-ville ; votons pour un poste de pompiers à Norwood.

C'est généralement l'abstention plutôt que l'opposition qui empêche l'adoption de ces espèces de règlements.

### RUSSIE ET JAPON

Les plénipotentiaires japonais et russes réunis à Portsmouth réussiront-ils à s'entendre ?

C'est là le point important de l'heure présente. Car des mers du Japon et des champs de bataille de la Mandchourie, c'est à Portsmouth que s'est tranportée l'attention du monde.

Nous avons déja parlé de M. de Witte, l'envoyé du Czar aux Etats. Son vis-à-vis, le ministre japonais Komura est un diplomate de réputation. Ses compatriotes lui attribuent la sagesse, la pondération et la fermeté nécessaires pour bien représenter le Japon.

***

Une chose inquiète le Japon : la note de M. de Witte cinq minutes après son arrivée à New-York. M. de Witte mettant pied à terre, a donné aux journaux un manuscrit soigneusement préparé par lui et renfermant de nombreux avis au Japon.

M. de Witte, qui a été mêlé au gouvernement de la Russie et qui connaît les nombreuses ressources de l'empire muscovite, se refuse à toute admission de défaite. Le Czar, dit-il, a accepté l'invitation de M. Roosevelt, de tenir une conférence de belligérants, plutôt dans le but de reconnaître une courtoisie des Etats-Unis que par crainte de l'avenir.

Nous avons subi des revers, mais le monde aurait tort de s'imaginer que nous sommes perdus. La Russie regarde la guerre comme une lointaine affaire coloniale. Mais le jour où la Russie croira son prestige en danger, vous verrez un formidable soulèvement à travers l'empire. Et nous regagnerons tout !

Le Japon préparait ce conflit depuis neuf ans. Et nous, désirant la paix, nous n'étions pas prêts. Il nous a fallu envoyer toute en hâte nos armées à 5000 milles de toute base d'opération ; les Japonais étaient chez eux. Le succès des troupes du Mikado sont donc faciles à expliquer. Pourtant, plus le temps avance, plus la répétition de ces succès sera difficile. Les cartes se changent visiblement en notre faveur en Mandchourie.

Si le Japon veut la paix, il devra donc être modéré dans ses réclamations.

Voilà qui est bien net. La Russie prétend traiter d'égale à égale avec son ennemie.—Elle ne compte pour rien les précédents de la guerre. En cédant quelquechose, elle veut recevoir aussi quelquechose.

Le Japon croit au contraire que c'est son droit d'imposer les conditions d'un traité.

***

Malgré la conférence de Washington, les armées belligérantes continuent leurs manœuvres. Avant bien des semaines nous aurons à relater une gigantesque bataille.

Si les dépêches sont exactes, cette bataille sera tellement importante qu'elle décidera de l'issue de la guerre.

### LA RECOLTE

La coupe du blé commencera dans une quinzaine de jours. Le C. P. R. et le C. N. R., publient des rapports excellents.

Le rendement sera bon partout, à moins de changements imprévus de la température.

Ne nous plaignons pas trop des chaleurs qui nous accablent en ce moment. Le blé en a besoin pour mûrir !

Si l'Ouest a une belle récolte cette année, on peut s'attendre à une vigoureuse poussée des affaires. Tous y trouveront leur compte.

En ce pays de culture, la prospérité du cultivateur amène la prospérité de l'habitant des villes.

## Notes Politiques

Son Honneur le juge Myers poursuit son enquête à Killarney, dans l'affaire Macdonald. On sait que Macdonald est accusé d'avoir fraudé les Métis dans l'achat de leurs *scrip*. Il est assez difficile de dire quel sera le résultat de cette enquête. Une chose est certaine ; les avocats se chicanent fort et se lancent des gros mots à la figure tous les jours.

***

On annonce que sir Daniel McMillan aura un second terme comme lieutenant-gouverneur.

Le Rev. M. J. H. Douglas, ancien député, serait nommé gouverneur de la Saskatchewan, et l'Hon. M. Forget, gouverneur de l'Alberta.

***

Du "Canada" :

"Un nouveau journal sera publié à Montréal par un imprimeur bien connu, au commencement de septembre. Le rédacteur en chef de cette feuille, serait M. Arthur Beauchesne, ancien rédacteur du "Journal."

Le village d'Arnaud, sur la ligne du C. P. R., Manitoba-sud, a été visité par la grêle vendredi. Le dommage n'est pas considérable, heureusement.

### L'Hopital de Saint-Boniface

Voici le nombre de patients traités par l'Hopital de Saint-Boniface, du 1er janvier au 31 décembre 1904.

| | |
|---|---|
| De Winnipeg | 953. |
| De Saint-Boniface | 539. |
| Autres points du Manitoba | 601. |
| Des Etats-Unis | 85. |
| Etrangers | 749. |
| Total | 2.927. |

Si on veut classifier ces malades par nationalités :

| | |
|---|---|
| Canadiens | 1 460. |
| Anglais | 505. |
| Irlandais | 181. |
| Ecossais | 175. |
| Américains | 129. |
| Autres nationalités | 477 |
| Total | 2.927. |

Se basant sur ces chiffres, les autorités de l'Hôpital demandent un octroi à la ville de Winnipeg.

La justice et l'opportunité de cette demande sautent aux yeux.

Nous croyons savoir que Winnipeg répondra généreusement à cette invitation. Une des qualités de cette ville a toujours été, du reste, de subventionner largement les institutions de bienfaisance et de charité.

### DONNEZ-EN AUX ENFANTS

Si un enfant atteint de rhume, vous lui administrez, dès le début, quelques doses de BAUME RHUMAL, vous verrez le mal disparaître comme par enchantement.

## A. C. B. M.

L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle de Saint-Boniface a fait dimanche une belle fête à ses officiers-chefs, L'Hon. M. Hackett et M. Behan. Les révérends Pères Jésuites avaient gracieusement mis une salle à la disposition de l'A. C. M. B. A. Cette salle se remplit vers les huit heures d'une société nombreuse.

Les membres de l'A. C. B. M. avaient accompagné processionnellement leurs Chefs, avec fanfare en tête.

M. Théophane Bertrand le digne président de la succursale de Saint-Boniface, lut aux grands officiers une magnifique adresse.

L'Hon. M. Hackett répondit d'abord en français à cette adresse. Il lut un travail sur l'Association, son but, ses moyens, et ses fruits. Cette lecture fut écoutée avec beaucoup d'attention et d'intérêt. Puis le Grand Président termina par un splendide discours dans sa langue maternelle.

M. Hackett est un orateur de renom ; il est très estimé comme tel dans la province de Québec. Outre ce don naturel, M. Hackett est aussi un chrétien convaincu, un catholique dévoné.

M. Hackett parcourt le pays d'un bout à l'autre en faisant sans peur et sans reproche l'éloge de l'Eglise, en proclamant ses droits, en disant aux catholiques de fières et fortes paroles. Il lui arrive souvent de parler devant des auditoires très mêlés ; son langage reste toujours le même. L'A. C. B. M. s'est réellement donné un officier de prestige en le choisissant comme son Grand Président.

Aprés M. Hackett, vint M. Behan, le Grand-Secrétaire, qui prononça en anglais un très sympathique discours. Sur l'invitation de M. Théophane Bertrand, M. le Grand-Vicaire Dugas, chapelain local de l'Association et M. le sénateur Bernier dirent aussi quelques mots.

Cette soirée a été fort agréable et fait honneur à l'A. C. B. M. qui pourrait fort bien en ressentir d'heureux résultats.

### UNE CHOSE DECIDEE

On peut croire enfin que le *Canadian Northern* et le *Grand Tronc Pacifique* auront une gare conjointe à Winnipeg.

M. Mackenzie, le président du *Canadian Northern* annonce que cette gare, munie d'un vaste hotel, sera construite au coin des rues Main et Water.

Ce sera une massive bâtisse de sept ou huit étages, avec une énorme tour comme centre et principale pièce d'ornementation. Cette tour fera l'angle de la rue Main et Water.

Ce palais ira de pair avec le nouvel hotel du C. P. R, comme architecture et comme proportions.

Naturellement, la spéculation sur le terrain avoisinant s'est mise en branle immédiatement après l'*interview* de M. Mackenzie. Ceux qui avaient espéré que cette gare-hotel occuperait le coin des rues Main et Broadway sont très désappointés. Cependant le site choisi paraît le meilleur.

Les travaux commenceront bientôt et ne finiront probablement pas avant deux fois douze mois.

### IL N'Y A RIEN DE MIEUX

De tous les remèdes, contre les rhumes, la toux, la grippe et la bronchite, il n'y a pas un seul qui ait accompli autant de guérisons que le BAUME RHUMAL. De là son immense popularité.

### Le Professorat du College de Saint-Boniface

Voici la liste du personnel enseignant de notre collège pour l'année scolaire 1905-1906 :

R. P. J. Dugas, recteur ;

R. P. F. X. Robichaud, procureur.

R. P. Lewis Drummond, secrétaire de la corporation du Collège.

R. P. Plante, Económe.

R. P. Blain, professeur des sciences ;

R. P. Carrière, préfet des études ;

R. P. Geo. Robichaud, professeur de Mathématiques, directeur de l'orphéon ;

R. P. A. Cho-egros, professeur de Rhétoriqus et des Belles-Lettres (section française) et directeur de l'Académie ;

R. P. Kieffer, professeur de Rhétorique et des Belles-Lettres (section anglaise), directeur de la Campion Literary Society ;

Professeur de théologie pour les ecclésiastiques ; R. P. Lawrence Drummond ;

Professeur de grammaire premier cours, R. P. G. Leclaire ;

Professeur de grammaire, deuxième cours, R. P. F. X. Bellavance ;

Eléments-Latins, R. P. J. Macdonald ;

1er Cours commercial, R. P. Macdonald ;

Deuxième cours commercial, R. J. Kennedy ;

RR. PP. Ignace Adam, Wenceslas Tessier et Auguste Messier, assistants au révérend Père Préfet ;

MM. W. A. Speeman, J. W. Arsenault, M. Pierquin, A. Surprenant, ecclésiastiques.

FRÈRES CONVERS

R. F. L. Boily, commissaire et jardinier ;

R. F. Gauthier, charpentier ;

RR. FF. E. Angers, J. Delisle et T. Rousseau, maîtres de ferme ;

R. F. E. Soucy, portier, infirmier et tailleur.

R. F. J. Bernard, sacristain ;

R. F. L. Berard, chef du réfectoire ;

R. F. U. Paquin, cuisinier.

***

On le voit, le personnel du collège est nombreux.

La rentrée des élèves aura lieu le 6 septembre.

Nous souhaitons à notre collège, à ses professeurs et à ses élèves toute prospérité pour les dix mois scolaires qui vont commencer.

### Dans le Monde Religieux

Les prêtres suivant ont suivi la retraite annuelle du clergé au Collège de Saint-Boniface, la semaine dernière. T. R. M. Dugas, Vicaire-Général, MM Bastien, Bazin, Belanger, Beliveau, Campeau, Cloutier, Defoy, Deshaies, Desrosiers, Dufresne, Duffy, Ferland, Fillion, Finke, Gendron, Gillies, A. Giroux, R. Giroux, Heynen, Hogue, Jubinville, Jutras, Kavanagh, Kostorzl Kugener. Lalonde, Maillard, Martin, Messier, Molurier, Nadeau, Perreault, Pirot, Chas. Poirier, Nap. Poiriea, Rocan, Rousseau, Therriault, Tındel, Van de Velde, Viens, Woodcutter.

:-o-:

Les RR. PP. de Margaleere, d'Orsonnens et Veilleux, du Collège de Saint-Boniface, sont partis pour Montréal. Les deux premiers vont enseigner au Collège de Ste Marie ; le Père Veilleux ira à l'Immaculée Conception.

### Sacerdotes in aeternum

Le 16 juillet dernier deux nouveaux prêtres étaient ordonnés dans la chapelle des Sœurs Grises de la Maison Vicariale. Ce sont M. Guerritsma originaire du diocèse d'Utretch et M. Janssen de Bar-Le-Duc, Hollande.

Ces deux ecclésiastiques furent acceptés pour le diocèse en 1903.

Leur connaissance de quatre langues vivantes les mettent à même de rendre de grands services ; nous annonçons leur élévation au sacerdoce comme une bonne nouvelle pour le diocèse de St-Boniface.

L'ordination ayant été d'abord annoncée comme devant avoir à la cathédrale un confrère de séminaire des deux ordinants M l'abbé Périsset, de Finewood avait accepté de prêcher pour la circonstance. Le sermon eut lieu aux vêpres ; les nouveaux prêtres se trouvaient au chœur.

L'orateur, après avoir annoncé que c'était la première fois qu'il avait l'honneur de prêcher à la cathédrale réussit bien vite à se rendre maître de son sympathique auditoire et durant quelques instants nous parla du prêtre imitateur de Jésus-Christ.

Il nous redit en quelques mots quels sont les différents sentiments qui animent le futur prêtre dans son adolescence, sa jeunesse et durant la préparation plus immédiate au sacerdoce.

Le prêtre, a-t-il dit, doit imiter Jésus-Christ dans l'obéissance si remarquable de sa vie cachée : *erat subditus illis*, comme aussi dans la charité de sa vie publique. Jésus a passé en faisant le bien allant de préférence aux pauvres, aux petits, aux faibles. Le même Dieu qui dit : *vae divitibus* appelle les pauvres à son service dans notre époque surtout. L'Eglise se recrute d'ordinaire dans les classes laborieuses ; et le cardinal Mermillod pouvait dire à un auditoire d'élite suspendu à ses lèvres : vous vous inclinez, mesdames, sous la main des fils de vos fermiers qui vous bénissent et vous pardonnent vos péchés et vos fils à vous n'ont de main que pour conduire des chevaux et applaudir aux succès des actrices.

Nous recevons tout de l'Eglise et nous ne lui apportons ni la gloire d'un grand nom ni l'appui d'une fortune. Raison de plus pour nous de devenir d'actifs ouvriers dans le champ évangélique. Les moyens de travailler sont multiples ; les principaux sont la prédication, *Fides ex auditu*, puis l'administration du sacrement de Pénitence. Par la prédication, disait Dom Bosco, on jette les filets, mais par la confession on tire le poisson à terre. Enfin l'orateur, quoique jeune prêtre, recommanda à ses chers confrères d'avoir soin de donner le bon exemple ; on imitera mieux ce que vous ferez que l'on ne fera ce que vous direz de faire. Puis l'orateur acheva cette allocution, où d'excellents passages et du pathétique prouvèrent manie avec aisance l'art de la parole, par un rapide aperçu des approches de la mort du bon prêtre qui se sera toute sa vie rajeunit au contact du cœur de Jésus, de ce cœur qui ne vieillit jamais et dit en terminant que le bon prêtre pourra entendre un confrère lui dire à son heure dernière : Le Maître est là il vous appelle !

### LE GENRE HUMAIN

EXTRAIT D'UN DISCOURS DE BRUCKER

En ce temps-là, Messieurs, le Genre humain, tout entier (celui qui a été, celui qui est, celui qui sera) se réunit en une grande plaine. Et il convoqua tous les philosophes passées, présents et à venir. Et le genre humain parla ainsi aux philosophes :

—J'ai lu tous vos ouvrages Oui, tous. Et je dois dire que je m'y suis effroyablement ennuyé J'en bâille encore...

Le Genre humain bâillait, en effet, et rien n'était plus terrible à entendre que ce bâillement... Il reprit en ces termes :

—J'ai donc lu tous vous ouvrages, afin de pouvoir répondre à cette grande question qui me tient en fièvre et en angoisse : "Qu'est-ce que la Vérité" ?... Et, après les avoir lus et relus, je me suis trouvé en de lugubres et épouvantab les ténèbres. J'en savais bien moins qu'auravant !

Je vous ai donc convoqués pour vous poser de nouveau le grand problème qui m'agite, et pour vous adresser trois demandes. Veuillez (si vous le pouvez) m'écouter en silence.

Les philosophes écoutèrent, et le Genre humain leur dit :

—Je veux tout d'abord (j'ai bien le droit de vouloir, je suppose), je veux un livre, un petit livre de dix ou vingt pages qui contienne "toute" la vérité sous une forme élémentaires, et tout à fait transparente ; un petit livre qui puisse se mettre en poche et ne coûte que dix centimes ; un petit livre qui soit également à la portée du penseur, du poète, et aussi de ces multitudes vulgaires qui vivent uniquement de la vie pratique et matérielle. Tel est le livre, telle est la leçon que je veux.

Les philosophes se regardèrent avec stupeur, et se dirent entre eux ;

—Est-il bête, ce Genre humain. Ne s'imagine-t-il pas que nous possédons la Vérité, et que nous la lui donnerons pour dix centimes ? Mais, si nous l'avions, ce ne serait certes pas à ce prix là que nous pourrions la vendre !...

Et plusieurs d'entre eux commencèrent à s'effacer et à disparaitre. Le Genre humain, sans les voir, continua en ces termes :

—Non seulement je veux que vous me donniez la théorie, mais je prétends que vous me donniez vous-mêmes l'exemple. Non seulement je veux un petit livre populaire qui contienne toute la Vérité en vingt pages, et qui la vulgarise universellement dans le temps et dans l'espace, mais je veux qu'il vienne, un jour, quelqu'un pour m'offrir l'exemple de toutes les vertus qui sont enseignées dans ce petit livre... Et je veux que cet exemple puisse être aisément imité par l'homme, par la femme et par l'enfant. Pouvez-vous me donner ce livre, me donner cet exemple ?

Les trois quarts des philosophes avaient disparu. Et le Genre humain, qui s'en aperçut, commença à être triste dans son cœur...Il continua, cependant, s'adressant à ceux qui restaient :

—Ce n'est pas tout ! dit-il encore. Non seulement il me faut une leçon, non seulement un exemple immortel : mais j'ai besoin aussi d'une immortelle institution, qui réponde ausssi à la fois à ces trois idées : science, richesse et dévouement. Une institution qui s'appuie sur la science, qui mette la richesse à son service, et qui ait le dévouement pour essence,—une institution qui garantisse et perpétue la leçon et l'exemple en les rendant éternellement vivants sous mes yeux.

Quand le Genre humain eut achevé ces mots, il jeta un regard sur les philosophes... Epouvantés, ils s'étaient tous enfuis.

Alors le pauvre Genre humain se mit à fondre en larmes : un sanglot du Genre humain !!! Et il se roulait par terre, désespéré de ne pouvoir posséder la Vérité, et de n'avoir ni la Leçon, ni l'Exemple, ni l'Institution.

Et comme il était ainsi perdu dans sa douleur, il aperçut soudain, en je ne sais quel coin, une espèce d'homme, vêtu d'une sorte de blouse, qui portaient sur les épaules une espèce de poutre, un gros morceau de bois tout sanglant...Cette poutre était traversée d'un autre gros morceau de bois, comme qui dirait une une croix.

Et l'Homme avec ses beaux cheveux blonds tout couverts de sang...Le sang lui tombait sur les yeux, roulant à grosses gouttes sur tout son corps...Et il regardait le pauvre Genre humain, si doucement, si doucement, si doucement !...

Puis il s'avança, avec quelle lenteur ! quelle majesté ! Il marchait, portant le bois énorme. Et il dit d'une voix si tendre, si tendre :

—Tu veux la Vérité ? Je te l'apporte... Tu veux un petit livre qui contienne en dix pages toutes la Vérité, et qui soit compris de tous ? Tiens prends ce livre...

Et à la première page le genre humain lut : "Catéchisme."

L'homme continua :

—Tu m'as demandé, non seulement une Leçon, mais un Exemple vivant ; Tiens, regardemoi... Je suis ton Dieu qui s'est fait homme pour t'offrir un type éternel et te conduire à la béatitude... Et enfin tu m'as demandé une Institution. Tiens, prends : voici l'Eglise...

Et le genre humain tomba à genoux et adora Jésus-Christ.



## AVIS

Des soumissions scellées adressées au soussigné et marquées "Tenders for Franklin Drainage" (Drainage District No 14) seront reçues jusqu'à samedi le 22 juillet 1905 pour l'excavation de certains fossés situés dans les townships 4 et 2, Rangs 3 et 4 à l'Est du Principal Meridien, dans la Municipalité de Franklin.

L'excavation comprendra 60,000 verges cubes.

Les plans et spécifications peuvent être vus au bureau de l'ingenieur en chef du département des Travaux Publics, bâtisses du Parlement

Les soumissions doivent mentionner un certain prix par verge cube

La matière excavée sera deposée telle qu'indiqué par l'ingenieur en chef.

L'ouvrage doit être terminé le 1er Novembre, 1905.

Un chèque, valant au moins 5 % du montant de la soumission doit accompagner cette dernière, qui sera confisqué au profit du gouvernement du Manitoba si le soumissionnaire qui sera accepté refuse, d'entrer en contrat ou refuse, ou néglige d'en remplir les conditions.

La soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics
Winnipeg, 10 Juillet 1905.

### AVIS

Le temps pour recevoir ces soumissions à été retardé jusqu'à mercredi le 26 courant.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Public



## AVIS

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et marquées "Tenders for heating, etc, Agricultural College buildings" seront reçues au bureau du Ministre des Travaux Publics, bâtisses du Parlement, jusqu'à midi jeudi le 3 août, pour les appareils de Chauffage, plombage et pouvoir, pour les bâtisses du College agricole, soit Maison principale, bâtisse de laiterie, et science, maison du pouvoir et résidence du Principal.

Les soumissions devront mentionner une somme générale pour le tout.

Un chèque accepté, payable à l'Hon. R. Rogers, ministre des Travaux Publics, pour 5 % du montant devra accompagner chaque soumission, lequel chèque sera confisqué au bénéfice du Gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait d'exécuter son contrat, ou, l'ayant accepté, l'executerait mal.

Les plans et spécifications peuvent être vus au bureau de l'architecte provincial S. Hooper, bâtisses du Parlement, Winnipeg.

La plus basse ou aucune soumission nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Public.
Winnipeg, Juillet 21, 1905.

### UN ACCIDENT

Un pénible accident s'est produit, hier après-midi, au coin des rues Provencher et Aulneau. Quatre enfants se promenant en voiture se sont fait frapper par un char électrique. Le choc a mis la voiture en culbute et les enfants ont été projetés violemment à distance. Ces enfants sont : R. Lamontagne, A. Couture, N. Dupas et D. Senez. Ce dernier a été blessé assez sérieusement à la tête ; on le transporta à l'Hôpital de Saint-Boniface. Aux dernières nouvelles, il reposait relativement assez bien ; les autres ne sont que légèrement contusionnés.

### CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. J. R. Côté est malade à l'Hopital de Saint-Boniface.

—Un beau logement à louer, s'adresser à Vézina Couture.

—On demande une cuisinière, s'adresser à l'hotel de Québec.

—L'hon, juge Prendergast est à Saint-Boniface depuis quelques jours.

—Le "Catholic Club", de Winnipeg, fera le 10 du courant, une excursion à Winnipeg Beach.

—C'est le temps de nous faire parvenir leur montant de votre abonnement au MANITOBA.

—M. Octave Guay est à se construire une residence sur la Rue Saint-Jean-Baptiste.

—MM. Rocan & Cie ont déménagé leur étal de boucherie aux coins des rues King et Pacific.

—L'Hon. M. Hakett a visité la succursale de la C. M. B. A. de Saint-Jean-Baptiste, vendredi dernier.

—La ville de Brandon est très satisfaite de son Exposition. Les visiteurs ont été plus nombreux que jamais.

—M. Alexandre Lambert, fils de M. le docteur Lambert, est de retour depuis jeudi d'une promenade dans la province de Québec.

—M. Angus Brabant autrefois de Saint-Boniface et maintenant à l'emploi de la Cie de la Baie d'Hudson est en promenade ici avec sa famille.

—La compagnie Bell dépense cette année $2000,000. au perfectionnement de ses lignes télétour phoniques. On en couvre tout le pays.

—Une jeune fille de 16 ans bonne travaillante, demande à s'engager comme servante à $14 par mois. S'adresser à son père, M. Fayolle à l'Hopital St.Boniface.

—On rapporte une tempête de tonnerre très considérable à Moosomin, N. W. T. Une seule maison a été frappée trois fois par le tonnerre dans la même nuit.

—Madame J. A. Cusson et et madame Emmanuel Couture sont arrivées la semaine dernière de la province de Québec, de redu pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré.

—M. Amable Dupuis et M. Napaléon Grégoire sont partis, de St. Jean-Baptiste le 23 juillet pour aller construire un presbytère et une sacristie au Rev. P. Bouillon, de Oak Lake.

—Il s'est dépensé une si forte quantité de bière pendant l'exposition de Winnipeg que toutes les barriques, alignées les unes après les autres, pourraient former une chaîne de 25 milles, disons jusqu'à Ste-Agathe !

—Nous avons reçu une carte postale de MM. Milette et Talbot. Nos deux *Globe-trotters* nous disent qu'ils sont en excellente santé et en excellente humeur. Ils sont actuellement à Portland, Orégon.

—La nouvelle ville de Elmwood n'est pas très satisfaite de son incorporation. Un bon nombre de residents sont d'avis que le Pont Louise n'était pas encore prêt a s'émanciper du gouvernement des municipalités.

—M. J. A. F. Bleau est revenu samedi de la province de Québec, où il a fait une promenade accompagné de l'ainé de ses fils, et de ses deux filles. Heureux du voyage, heureux, aussi, d'être de retour.

—On a commencé, à la Rivière La Seine, la construction du gros moulin à farine qui se faisait récemment octroyer des franchise spéciales par notre conseil de ville. Succès et bienvenue à la Western Royal Flour Mills Company."

—La Compagnie des chars électriques fait fouctionner ses tramways à Elmwood, (Pont Louise) depuis mercredi. C'est l'intention de la compagnie de relier bientôt la nouvelle ligne avec celle de Saint-Boniface.

Avec cela nous serons ceinturés complètement par Winnipeg.

—M. B. Beauchemin, est arrivé la semaine dernière avec sa famille de la province de Québec pour résider au milieu de nous.

Melle Schaub de Neche et Melle Pelissier de Saint Jean Baptiste sont en visite depuis quelques jours chez Mde O. Benard.

—On rapporte des vols nombreux à Brandon, pendant l'Exposition. Chez MM. Matthews & Mellett se sont fait enlever pour $4000. de bijoux ! Le lendemain, un visiteur se faisait soulager de $200. dans un hotel. Les larcins de moindre importance sont nombreux.

—Une nouvelle compagnie importante va se mettre bientôt à moudre la farine, sur le même plan que la compagnie Ogilvie ; ce sera la Keewatin Flour Mills Company. Les moulins seront bâtis à Keewatin ; cette compagnie aura ses élévateurs partout dans l'Ouest.

### LE PASSE-TEMPS

Nous prions nos lecteurs amateurs de musique de lire attentivement les lignes suivantes :

Le "Passe-Temps publie tous les 15 jours 16 pages de musique vocale et instrumentale des meilleurs auteurs.

Le "Passe-Temps rembourse en marchandises les deux tiers du prix d'abonnement.

Dans les dépôts de journaux, 5c. le numéro. Abonnement : Un an, avec primes, $1.50 ; 4 mois, 50c. Catalogue de primes envoyé sur demande.

Adresse : "Le Passe-Temps," Montréal.

# AVIS

## VILLE DE ST-BONIFACE

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après cité a reçu ses première et seconde lectures par le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, lundi, le 26 juin 1905, et sera soumis au vote des électeurs le 11me jour d'août prochain, savoir :

## Règlement No. 339.

Règlement No. 339 de la Ville de St-Boniface, autorisant un emprunt de $100,000.00 pour l'extension de l'Aqueduc, la construction d'un nouvel Hôtel de-Ville et autres fins.

ATTENDU qu'il est opportun et même nécessaire pour la Ville de St-Boniface de faire certaines dépenses qui s'élèveront à environ Cent Mille Piastres, savoir : Construction d'un Hôtel-de-Ville, environ Quarante Mille Piastres ($40,000); extension de l'aqueduc environ Quarante Mille Piastres ($40,000), construction d'une station de Police et de Feu, dans le Quartier No. 4, environ Huit Mille Piastres ($8,000); réparation de la station de Police et de Feu, rue Dumoulin, environ Quatre Mille Piastres ($4,000), achat de pompe à incendie, boyaux, etc., Quatre Mille Piastres ($4,000); ameublement de l'Hôtel-de-Ville, environ Mille Piastres ($1,000), pour éteindre la dette flottante, environ Trois Mille Piastres ($3,000);

Le Conseil de la Ville de St-Boniface décrète comme suit :

1. Pour les fins ci-dessus mentionnées, la Corporation de la Ville de St-Boniface empruntera une somme de Cent Mille Piastres ($100,000) au moyen de bons ou débentures de la Vill qui seront mis sur le marché et vendus aux meilleures conditions possibles.

2. Ces débentures seront au nombre de cent, de Mille Piastres chacune, et seront faites payables au porteur vingt ans après la date de leur émission. Elles seront signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la Ville, scellées du sceau officiel de la Ville, porteront intérêt à raison de quatre pour cent (4 o/o) par an, payable semi-annuellement, et auront des coupons d'intérêt portant les signatures écrites, lithographiées ou imprimées des dits Maire et Secrétaire-Trésorier, le principal et l'intérêt payables au porteur au bureau de la Banque d'Hochelaga, à Montréal, Québec.

3. Dans le but de rencontrer l'intérêt et d'accumuler un fonds d'amortissement pour éteindre la dette créée par ce règlement, il sera prélevé chaque année pendant la dite période de vingt années, à commencer par l'année 1905, sur toute la propriété taxable de la Ville les sommes suivantes suivantes, savoir :

Pour rencontrer l'intérêt seulement pendant les premières cinq années, Quatre Mille Piastres ($4,000); et ensuite pendant les autres quinze années, la somme de Neuf Mille Trois Cent Soixante et Seize Piastres 30/100 Piastres, savoir : Quatre Mille Piastres pour l'intérêt, et Cinq Mille Trois Cent Soixante et Seize 30/100 Piastres pour le fonds d'amortissement, l'intérêt composé sur le placement de ce fonds d'amortissement étant calculé à trois pour cent (3 o/o) par année.

4. Le présent règlement sera soumis aux électeurs vendredi, le onzième jour d'août A.D. 1905, suivant les dispositions de l'Acte Municipal, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, et des bureaux de votation seront ouverts et tenus aux endroits suivants, savoir :

Bureau de votation No. 1, pour les électeurs du Quartier No. 1, à la résidence de M. Julien Gramme, rue Dumoulin, près de la rue Laflèche.

Bureau de Votation No. 2, pour les électeurs du Quartier No. 2, à ou près de la résidence de M. Octave Guay, avenue Taché, près de la rue Notre-Dame.

Bureau de votation No. 3, pour les électeurs du Quartier No. 3, à l'Hôtel-de-Ville.

Bureau de Votation No. 4, pour les électeurs du Quartier No. 4, à ou près du coin sud-ouest de l'avenue Taché et de la rue Marion.

5. Les personnes suivantes sont par les présentes nommées pour agir comme sous-officiers rapporteurs aux bureaux de votation :

Bureau de votation No. 1, William Kittson.

Bureau de Votation No. 2, J. Cléophas Marcoux.

Bureau de Votation No. 3, Joseph Adélard Zotique Bertrand.

Bureau de Votation No. 4, Charles Metcalfe.

Au cas d'absence ou d'incapacité d'aucun de ces sous-officiers rapporteurs ci-dessus nommés, le Greffier de la Ville qui agit comme officier-rapporteur ex-officio pourra les remplacer par d'autres personnes à son choix.

6. La nomination par le Maire des personnes chargées d'assister à la votation dans les différents bureaux de votation et au calcul final des votes par le Secrétaire-Trésorier de la dite Ville, pour représenter les intéressés pour ou contre la passation de ce règlement aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de la dite Ville de St-Boniface, le dixième jour d'août prochain A.D. 1905, à deux heures de l'après-midi.

Et le calcul final des votes par le Secrétaire-Trésorier aura lieu au dit Hôtel-de-Ville, samedi, le douzième jour d'août A.D. 1905, à deux heures de l'après-midi.

Ce règlement deviendra en force le jour de sa passation finale si l'assentiment des électeurs lui est donné.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier

St-Boniface, 4 juillet 1905.

# NOTICE

## TOWN OF ST. BONIFACE

NOTICE is hereby given that the by-law hereinafter recited has received its first and second readings by the Council of the Town of St Boniface, Monday, June 26th, 1905, and shall be submitted to the votes of the electors on the 11th day of August next, 1905.

## By-Law No. 339

By-law No. 339 of the Town of St. Boniface authorizing the borrowing of a sum of $100,000, for the extension of the water works, the Construction of a Town Hall and other purposes.

Whereas it is expedient and even necessary for the Town of St. Boniface to make certain expenditures which will amount to about one hundred thousand dollars, namely ; Building of a Town Hall, about $40,000.00, extension of Water-Works system, about $40,000.00, building of a Fire Hall and police station in Ward 4, about $8,000.00, repairing Police and Fire Station, on Dumoulin Street, about $4,000.00 ; furnishing of Town Hall about $1 000,00, floating debt about $3,000,00 ;

The Council of the Town of St. Boniface enacts as follows :

1o. For the purposes above mentioned the Corporation of the Town of St. Boniface will borrow a sum of one hundred thousand dollars by issuing bonds or debentures which will be put on the market and sold at the best possible figure.

2o. These debentures shall number one hundred, of one thousand dollars each, and shall be made payable to bearer twenty years after date of issue. They shall be signed by the Mayor and the Secretary-Treasurer of the Town, sealed with the Corporate seal of the Town, shall bear interest at the rate of 4 per cent per annum payable semi annually and shall have interest coupons attached bearing the signatures either written, lithographed or printed of the said Mayor and Secretary-Treasurer, both principal and interest payable to bearer at the office of the Banque d'Hochelaga in Montreal, Quebec.

3o. In order to provide for the payment of the interest and to accumulate a sinking fund to pay the debt created by this by-law there is imposed and there shall be levied and collected in each and every year, for the said period of twenty years beginning with the year 1906, upon all the rateable property in said Town the following sums: To meet the interest only for, the first five years, four thousand dollars, and for the remaining fifteen years the sum of nine thousand three hundred and seventy six 30/100 dollars, namely : four thousand for the interest and five thousand three hundred and seventy six 30-100 for the sinking fund, the compound interest upon the reinvestment of the sinking fund moneys being computed at three per centum per annum.

4o. This by-law shall be submitted to the vote of the electors on Friday the 11th day of August A.D 1905, according to the provisions of the Municipal Act, from nine o'clock in the fornoon to five o'clock in the afternoon, and polls shall be opened and held at the following places, namely :

Poll No. 1 for the electors of Ward No. 1 at the residence of M. Julien Gramme, Dumoulin Street, near Lafleche Street ;

Poll No. 2 for the electors of Ward No. 2, at or near the residence of M. Octave Guay, Tache Avenue, near Notre-Dame Street ;

Poll No. 3 for the electors of Ward No. 3, at the Town Hall.

Poll No. 4 for the electors of Ward No. 4, at or near the South West Corner of Taché Avenue and Marion Street.

5o. The following persons are hereby appointed to act as deputy returning officers at the polls :

Poll No. 1, William Kittson.

Poll No. 2 J. Cleophas Marcoux.

Poll No. 3, Joseph Adelard Zotique Bertrand.

Poll No. 4, Charles Metcalfe.

In case of absence or inability of any of the above named deputy returning officers, the Town Clerk who shall be acting as returning officer ex officio may replace them by any other persons he may choose.

6o. The appointment by the Mayor of persons to attend at the various polls and at the final summing up of the votes by the Clerk of the said Town, on behalf of the persons interested in the by-law and promoting or opposing the same, shall take place at the Town Hall of said Town of St Boniface on the tenth day of August next (1905) at two o'clock in the afternoon ; and the final summing up of the votes by the Clerk shall take place at the said Town Hall, saturday, the twelfth day of August A. D. 1905, at 2 o'clock in the afternoon.

This by law shall come into force on the day of its final passing, if the assent of the electors is given to same.

(By order) THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

St. Boniface, July 4th., 1905.

élèves et pensionnaires qui la regardaient et l'aimaient comme une mère.

## Municipalite de Montcalm

Présents :Maurice Dupré préfet, Louis Ayotte, Eugène Cartier, Zéphirin Dumontier, Harry, Franks, Gaspard Bérard, Horace Dansereau, Conseillers.

Bérard-Ayotte.—Que le montant d'argent revenant à James McCrae pour abouts du pont entre Montcalm et Franklin, lui soit retenu pour être appliqué sur ses arrérages de taxes. Adopé.

Franks-Dansereau.—Que ceci soit un dernier avis aux personnes qui ont des dettes à la Municipalité concernant le grain de semence et que après le premier jour d'octobre ces personnes soient poursuivis pour le montant de leur billet. Adopté.

Bérard-Cartier—Que le Sec. Trés. Joseph Baril soit autorisé à prendre les procédures nécessaires pour soumettre aux contribuables du dit District de l'Ecole St. Jean-Baptiste Centre autorisant l'emprunt de $600.000 pour les fins de construction de Maison d'Ecole. Adopté.

Cartier-Ayotte—Que le règlement No. 176 concernant le prelevé de 1905 soit lu une première une deuxième et une troisième fois et soit adopté Adopté.

Ayotte-Dumontier—Que ce qui suit soit ajouté comme sous section à la sction 9 du règlement No. 38. 'Tel propriétaire, locataire ou occupant aura le droit exclusif de couper et d'enlever le foin croissant sur sa moitié du chemin, opposé à la propriété qu'il possède, loue, ou occupe" et que la dite sous section en amendement prenne effet à partir de ce jour Adopté.

Cartier-Dansereau—Que le rapport du comité des finances soit accepté tel que lu. Adopté.

Avis est par les présentes donné qu'à la prochaine assemblée du conseil j'introduirai un règlement qui devra être soumis aux électeurs de la Municipalité autorisant l'émission de débenture au montant de $25,000 payables dans les vingt années portant intérêt à 5 p. c.

### UN DROIT D'UNE VALEUR DOUTEUSE.

M. Durand est un de ces hommes méticuleux qui aiment en toute occasion à connaitre l'étendue de lenrs droits.

Avant de monter, hier, dans l'express il s'informa auprès du conducteur.

—Mon billet me donne-il droit d'interrompre mon voyage à toutes les stations où s'arrête le train ?

—Oui, monsieur.

—Et puis-je l'interrompre également aux petites stations où ce train ne s'arrête pas.

—Vous le pouvez, répondit le conducteur, mais si vous tenez à vos membres, je ne vous le conseille pas!



## Chronique de la Province

### STE ANNE DES CHÊNES

Nous avons eu un beau et pieux et nombreux pèlerinage. On rapporte de faveurs signalées et des guérisons extraordinaires. C'était un beau spectacle que de voir les pèlerins recevoir si pieusement la Sainte Communion et après une vibrante allocution donnée par le Rév Père Libert venir baiser et vénérer la Ste Relique.

C'est M. le curé de La Broquerie qui a chanté la grand'messe ayant pour diacre le Rév. Père Libert, et M. le vicaire de Ste Anne pour sous-diacre.

Le choeur de Ste Anne a donné de beaux contiques et du beau chant. Nous avons pu admirer les magnifiques accords du nouvel orgue donné au sanctuaire de Ste Anne, par des bienfaiteurs de Québec. Les pèlerins ont pu trouver au couvent de Ste Anne, un excellent diner, et les dames arrivées la veille de la fête ont pu coucher dans le grand dortoir des pensionnaires. En résumé, nous avons eu une belle fête dont le cachet a été la piété, et la ferveur des pèlerins

Nous jouissons d'une température idéale et très propre aux travaux. Nous comptons sur une très abondante récolte de foin, de légumes et de grains.

M. l'abbé M Mireault, vicaire a laissé la paroisse, pour devenir desservant de la Mission de St. Georges de Chateauguay. Pendant son séjour à Ste Anne comme vicaire, il a su gagner l'estime, la confiance, par son zèle vraiment sacerdotal. Son successeur est M. l'abbé Girouard autrefois vicaire à Ste Agathe.

Après vingt-deux ans de séjour au couvent de Ste Anne douze ans comme maîtresse de classe, et dix ans comme supérieure, la Révérende Soeur Lagarde a laissé la direction du couvent, pour recevoir une autre obédience. Nous ne voulons pas blesser la modestie de cette humble religieuse en cherchant à faire son éloge. Qu'il suffise de dire que son souvenir demeure grave profondément dans le coeur de ses nombreuses